

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1116
2 septembre 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 2 septembre 2008, à 10 h 15

Président: M. Germán MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela)

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je déclare ouverte la 1116^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de donner la parole aux orateurs d'aujourd'hui, j'aimerais, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, saisir cette occasion de faire mes adieux à notre collègue M. Labidi, Ambassadeur de la Tunisie, qui a été nommé Ministre dans le Gouvernement de son pays. Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je tiens à exprimer au représentant de la Tunisie, le Ministre Labidi, notre profonde reconnaissance pour ses contributions aussi nombreuses que précieuses à nos activités durant son mandat, et lui souhaiter le plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

J'en viens maintenant à notre liste d'orateurs d'aujourd'hui.

Le prochain orateur sur ma liste représente un État qui n'est pas membre de la Conférence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Géorgie, M. Giorgi Gorgiladze.

M. GORGILADZE (Géorgie) (parle en anglais): Depuis deux semaines, nous tenons les représentants à la Conférence du désarmement informés de la situation en Géorgie. Dans le même temps, il me paraît aussi important de donner certaines explications concernant les déclarations de la semaine dernière, qui ont donné une interprétation erronée de la réalité du terrain, au mépris complet des règles et principes du droit international. C'est pourquoi j'aimerais saisir cette occasion, d'abord pour faire la lumière sur les points abordés par le représentant de la Russie, puis pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

L'invasion, puis les actes perpétrés par la Fédération de Russie, ont rendu caducs tous les mécanismes de maintien de la paix et de résolution du conflit qui étaient en place jusqu'à présent et qui avaient été créés aux termes d'accords bilatéraux et dans le cadre de la Communauté d'États indépendants.

Il a été dit qu'il n'y avait jamais eu de conflit armé entre la Fédération de Russie et la Géorgie. À cet égard, il convient de rappeler les dispositions pertinentes de l'article 2 commun de la Convention de Genève de 1949, qui ne fait pas d'une déclaration de guerre officielle une condition préalable pour conclure à l'existence d'un conflit armé international entre deux États; l'emploi de la force est une condition suffisante. Lors d'un conflit armé, si un État envahit ne serait-ce qu'en partie le territoire d'un autre État, il devient puissance occupante et est régi par les dispositions juridiques pertinentes du droit international humanitaire.

Malheureusement, les forces armées russes ont ignoré les obligations juridiques qui leur incombaient au titre du droit relatif à l'occupation, se livrant à des pillages, à des mises à sac, à des traitements cruels et inhumains contre des civils et à des crimes ethniques dans la région de Tskhinvali. Les photographies de villages géorgiens en flammes prises par les satellites UNOSAT prouvent ces faits de façon éclatante. De même, pour conserver de l'objectivité dans cette affaire, nous prions instamment tous les acteurs concernés de consulter le site Web de l'Organisation Human Rights Watch, qui renferme des récits et des témoignages détaillés. Ces informations ne peuvent être mises en doute.

Les autorités gouvernementales russes parlent souvent de leur État comme du «garant» de la sécurité et de la stabilité dans le Caucase. C'est peut-être là une façon de définir les deux guerres génocidaires menées en Tchétchénie et l'appui apporté au nettoyage ethnique contre les Géorgiens en Abkhazie et dans la région géorgienne de Tskhinvali, au début des années 90

(M. Gorgiladze, Géorgie)

et aujourd'hui. Toutefois, à la différence des Russes, nous autres Géorgiens ne sommes pas partisans des jugements unilatéraux et estimons que la situation devrait faire l'objet d'une étude et d'une évaluation objectives par des experts. En conséquence, la Géorgie en appelle à la communauté internationale pour qu'elle mène une enquête complète et objective afin d'établir toutes les circonstances.

Cela dit, je crois que la Fédération de Russie n'est ni le Conseil de sécurité, ni une organisation internationale, et qu'elle n'est pas habilitée à décider unilatéralement des mesures à prendre sur le territoire d'un autre État. Dans ce contexte, la Géorgie a toujours été favorable à l'engagement de la communauté internationale dans le processus de paix pour résoudre les conflits prolongés, alors que la Russie s'est toujours abstenue de rechercher des solutions au niveau international.

La question du rôle des forces russes dites de «maintien de la paix» stationnées dans les foyers de conflit en Géorgie a également été abordée au cours de la dernière séance. Dans sa déclaration, le représentant de la Fédération de Russie a souligné le «rôle pacifique respectueux» de ces forces depuis les années 90, mais il a omis de mentionner le fait que des forces de maintien de la paix quelles qu'elles soient devaient rester neutres et impartiales.

Il convient tout particulièrement de souligner que les forces armées russes sont actuellement déployées de façon illégale au-delà des zones de conflit, et qu'elles occupent une partie importante du territoire de mon pays.

Il ne fait plus aucun doute que la Fédération de Russie est partie au conflit en Géorgie et qu'à ce titre, elle n'a plus aucun motif juridique, politique ou moral pour jouer le rôle de facilitateur du processus de paix engagé pour résoudre les conflits en Géorgie. À cet égard, nous avons joint des informations – photographies et données concernant les fonctionnaires russes qui exercent de fait des fonctions gouvernementales au service des régimes séparatistes – soulignant ainsi le rôle direct et la mainmise de la Fédération de Russie sur ces conflits.

Il convient de souligner que la Géorgie ne met pas fin au processus de paix, car nous sommes conscients de la nécessité d'en assurer la continuité. Mon gouvernement demeure déterminé à engager un nouveau processus de paix effectif en coopération avec la communauté internationale. Nous proposons de remplacer les mécanismes de négociation et de maintien de la paix balayés par l'invasion russe de la Géorgie par des mécanismes de maintien de la paix internationaux et neutres.

Je puis vous assurer que le Gouvernement géorgien demeure fermement attaché à l'accord de cessez-le-feu en six points conclu par l'entremise du Président de la République française, ainsi qu'aux dispositions contenues dans la lettre du Président Sarkozy et dans les explications jointes en annexe.

La Conférence du désarmement n'est pas le cadre approprié pour se livrer à la démagogie ou se souvenir du bon vieux temps de l'Union soviétique en tâchant de savoir depuis combien d'années tel ou tel État est indépendant. Toutefois, je considère que tout État indépendant a droit au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale par les autres États devant toutes les conférences, organisations et instances internationales.

(M. Gorgiladze, Géorgie)

Par sa décision consistant à reconnaître l'indépendance des territoires d'Abkhazie (Géorgie) et d'Ossétie du Sud (Géorgie), le 26 août 2008, le Président Medvedev ignore la disposition de la Charte des Nations Unies, s'oppose à la sécurité et à la stabilité internationale et piétine cyniquement l'accord de cessez-le-feu négocié les 15 et 16 août 2008 sous les auspices de l'Union européenne et de la présidence française, accord qu'il a pourtant lui-même signé.

Par une interprétation intentionnellement erronée des règles et principes fondamentaux du droit international, la Russie tente de modifier unilatéralement les frontières d'un État souverain en recourant à la force armée. Elle s'efforce de rétablir sa zone d'influence et de tracer de nouvelles lignes de partage de l'Europe, de contrecarrer le développement démocratique des pays de notre région et de rétablir l'ère du totalitarisme soviétique.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur de la Géorgie, Gorgi Gorgiladze, de sa déclaration. Sur la liste des délégations qui souhaitent s'exprimer figure à présent M. Loshchinin, Ambassadeur de la Fédération de Russie.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà eu trois fois la possibilité d'exposer à la Conférence du désarmement la situation provoquée par l'agression géorgienne en Ossétie du Sud, et il semblait que nos collègues avaient une perception claire et précise de l'enchaînement des événements. Nous n'avons pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je ne puis à présent refuser la proposition qui, pour ainsi dire, a été faite à ma délégation.

Nous voyons qu'au lieu de se conformer de bonne foi aux principes de résolution du conflit sur la base du plan «Sarkozy-Medvedev», la partie géorgienne s'emploie à nouveau à trouver «des ennemis et des coupables». Cela est d'autant plus regrettable dans le contexte des décisions adoptées hier lors du sommet de l'Union européenne à Bruxelles. En effet, comme on le sait, le Président Sarkozy a déclaré au cours de ce sommet que les événements de Géorgie – je le cite – «ne justifient pas un retour à la guerre froide». Cette déclaration est très importante. Il faut non seulement que tout le monde l'écoute, mais aussi s'y réfère, y compris à Tbilissi.

On sait que le Président français, M. Barroso et M. Solana ont l'intention de se rendre à Moscou le 8 septembre prochain. Nous saluons cette visite, dont l'objet principal sera précisément l'examen de la mise en œuvre des six principes contenus dans le plan «Medvedev-Sarkozy». C'est une bonne idée. J'aimerais dire brièvement ce qu'il en est de ces principes.

Le premier principe est le suivant: ne pas recourir à la force. Il va sans dire que ce principe s'adresse au premier chef aux dirigeants géorgiens. Au cours des dernières années écoulées, nous n'avons eu de cesse d'œuvrer, y compris dans le cadre de l'OSCE et du Conseil de sécurité des Nations Unies, pour la conclusion d'un accord entre Tbilissi, Tskhinvali et Soukhoumi visant à consacrer sous une forme juridiquement contraignante l'interdiction du recours à la force pour régler les conflits. Nos propositions ont été systématiquement rejetées par le régime de Saakachvili, on comprend aujourd'hui pourquoi. Aussi, il ne fait aucun doute que l'application du premier principe dépend entièrement de Tbilissi.

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

Le deuxième principe présuppose l'arrêt définitif des hostilités. Là encore, l'essentiel est d'empêcher Saakachvili de se lancer dans de nouvelles aventures militaires et d'empêcher le réarmement d'un régime qui, depuis quatre ans, a souvent démontré à quoi il entendait utiliser les armes qui lui étaient livrées, que ce soit ouvertement ou clandestinement. Malheureusement, selon de récentes informations, le réarmement du régime de Saakachvili aurait déjà commencé. Il convient de réfléchir aux responsabilités à cet égard. Pour ce qui est de la Russie, les opérations militaires entreprises pour contraindre l'agresseur à la paix ont pris fin le 12 août 2008.

Le troisième principe concerne le libre accès à l'aide humanitaire. Je tiens à souligner que la Russie n'oppose aucune entrave à cet accès. C'est ce qui a été confirmé par la communauté internationale, et plus spécifiquement par le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et les autres organisations qui acheminent de l'aide humanitaire en Ossétie du Sud.

Le quatrième principe exige des forces militaires qu'elles se retirent dans leur lieu habituel de cantonnement, c'est-à-dire qu'elles retournent dans leurs casernes. Ce principe requiert une attention particulière, car les données fiables disponibles ne permettent pas de conclure que les forces géorgiennes respectent ce principe. Il importe que la mission de l'OSCE en Géorgie joue pleinement son rôle et garantisse le respect scrupuleux de ce principe.

Le cinquième principe se compose de deux parties. S'agissant du retrait des forces russes sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités, ce processus a été mené à bien. De plus, les forces russes de maintien de la paix prennent des mesures de sécurité additionnelles, en application de la deuxième partie du principe. C'est dans ce but qu'ont été créées des zones de sécurité autour de l'Ossétie du Sud, dont le fonctionnement est aujourd'hui garanti par des postes des forces russes de maintien de la paix comprenant jusqu'à 500 hommes.

Ce cinquième principe est directement lié au sixième principe, qui préconise l'ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud. De telles discussions sont déjà largement en cours dans le contexte de l'OSCE, où ont été prises des décisions concernant le renforcement de la mission de l'OSCE en Géorgie par l'envoi de 100 observateurs militaires supplémentaires. Je souligne que la Russie est favorable à de nouveaux renforts en la matière. Compte tenu de la douloureuse expérience liée à la politique agressive de l'actuel Gouvernement géorgien, les fonctions des observateurs militaires de l'OSCE – je le répète, il s'agit d'observateurs internationaux – doivent consister à organiser des patrouilles sur la zone de sécurité, concentrées plus particulièrement sur son périmètre extérieur, c'est-à-dire du côté géorgien. Les forces russes de maintien de la paix sont disposées à coopérer de la façon la plus étroite avec eux.

Par ailleurs, il convient d'assurer, nous le reconnaissons, une présence policière internationale dans la zone de sécurité. Il s'agit d'une dimension internationale supplémentaire dans les circonstances présentes. Une telle présence policière pourrait très bien s'organiser dans le cadre du mandat de l'OSCE, avec l'appui concret de l'Union européenne. C'est ce dont nous ont parlé les représentants de nombreux États membres de l'Union. Je le répète une nouvelle fois, la présence policière pourrait s'organiser dans le cadre du mandat de l'OSCE, avec l'appui concret de l'Union européenne. Nous serons prêts à envisager la participation de représentants

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

russes à la présence policière internationale dans la zone de sécurité. Il va sans dire que nous devons encore convenir au niveau international du régime de cette zone de sécurité, notamment des éléments afférents à sa démilitarisation.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes aussi prêts à examiner la question de l'élargissement de la coopération des forces russes de maintien de la paix avec des unités internationales dans la zone de sécurité autour de l'Abkhazie, en tenant compte, il va sans dire, de l'expérience utile accumulée dans le cadre de la coopération déjà engagée dans cette région entre nos forces de maintien de la paix et les observateurs militaires de l'ONU.

En fin de compte, il faudra donner à l'accord concernant ces différents aspects concrets du dispositif effectif dans la zone de sécurité une dimension juridique par la signature de documents sur des garanties réciproques de non-recours à la force par la partie géorgienne, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Tout cela nous aidera à progresser vers une situation dans laquelle les fonctions de surveillance dans les zones de sécurité seront assurées par une présence internationale sur la base des garanties susmentionnées.

J'aimerais aborder un dernier point, qui a été soulevé par les représentants de la Géorgie, et qui concerne l'emploi d'armes à sous-munitions par les forces russes contre la population géorgienne. J'affirme une nouvelle fois de la façon la plus catégorique qui soit que la Russie n'a jamais employé d'armes à sous-munitions contre la population géorgienne.

Les représentants géorgiens ont fait état de données émanant de l'Organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch. Mais qu'en est-il en réalité? Cette même organisation a aussi récemment affirmé que les forces géorgiennes avaient employé des armes à sous-munitions dans la région du tunnel de Roki, qui relie l'Ossétie du Nord et l'Ossétie du Sud. Un tel aveu représente beaucoup, même si les organisations non gouvernementales sont loin de faire preuve d'une objectivité systématique, mais dans ce cas précis, il fallait absolument reconnaître la réalité. Et que dire de plus, alors que le Ministère géorgien de la défense lui-même a confirmé l'emploi de bombes à sous-munitions de type M-85, ces mêmes bombes qui, je le rappelle, avaient été employées au Sud-Liban en 2006. J'appelle votre attention sur le fait que le tunnel de Roki est le seul point de passage entre l'Ossétie du Sud et l'Ossétie du Nord, et que c'est aussi par ce tunnel qu'au milieu des bombardements, ont convergé en flot ininterrompu les réfugiés fuyant l'agression géorgienne, 30 000 personnes en tout. Les victimes auraient pu être beaucoup plus nombreuses si cette opération menée à l'aide d'armes à sous-munitions avait totalement réussi.

On nous accuse souvent d'entretenir des ambitions impérialistes, de vouloir rétablir le colonialisme, etc. J'aimerais apporter une petite rectification d'ordre historique. Je comprends bien que cela ne concerne en rien la Conférence du désarmement, mais puisque ces questions sont abordées, je me dois de fournir certaines informations à propos de certains détails.

Il faut savoir que toutes les entités constitutives de la Géorgie ont, en leur temps, de leur plein gré rejoint la Russie, même du temps de l'empire, et il faut souligner que c'était à des époques différentes. Le premier cas de ce type remonte au milieu du XVIII^e siècle, c'est-à-dire il y a plus de deux cent cinquante ans, soit en 1745 et 1747, et cette entité était l'Ossétie. L'Ossétie du Nord et l'Ossétie du Sud ne formaient alors qu'une seule et même entité, qu'un seul

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

et même État. Au début du XIX^e siècle, la Géorgie a elle-même rejoint volontairement l'Empire russe, et à peine douze ans plus tard, c'était au tour de l'Abkhazie qui, jusqu'alors, avait conservé le statut de principauté indépendante. Voilà la réalité telle qu'elle est confirmée par les faits.

S'agissant de l'histoire récente, la République d'Abkhazie a été intégrée à la Géorgie en 1931, c'est-à-dire durant la période soviétique. Il faut dire qu'à l'époque, le fait que tel ou tel territoire soit intégré à telle ou telle république ou en soit dissocié n'avait pas grande signification de principe, mais il faut aussi garder à l'esprit le fait qu'il y avait à cette époque au Kremlin un Géorgien célèbre, le camarade Staline, qui avait personnellement participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'«autonomisation». Il a été grandement aidé en cela par un autre Géorgien non moins célèbre, le camarade Beria, qui s'est chargé de déplacer les Géorgiens des autres régions de Géorgie vers l'Abkhazie et l'Ossétie, dans le but de modifier la composition ethnique de la population de ces territoires.

Ce n'est pas par hasard que je me suis souvenu de ce plan d'«autonomisation» de Staline. Comme on le sait, il y a trois ans, Saakachvili a exposé devant l'Assemblée générale des Nations Unies son plan de règlement du conflit, qui comprenait, si ma mémoire est bonne, cinq points. Le principal de ces points consistait à donner à l'Abkhazie et à l'Ossétie l'autonomie la plus large, je le répète, la plus large. Il était en outre promis d'accorder un soutien socioéconomique et une aide massifs aux populations d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Trois années se sont écoulées. Tout de ce plan a été oublié, et plus personne n'en parle. Pourquoi? Pour la raison simple que personne n'a jamais eu l'intention de l'appliquer. La population d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud n'a pas reçu de Tbilissi un seul rouble, un seul dollar, un seul euro, ni même un seul lari. Toute l'aide apportée à l'Ossétie du Sud ne serait-ce que pour tout simplement survivre l'a été par la Russie.

Pour ce qui est de l'autonomie la plus large: les Abkhazes comme les Ossètes en ont vu un tout autre exemple, celui d'une autre région de Géorgie, l'Adjarie, qui – il faut le souligner – aux termes de l'Accord de Kar, auquel ont participé la Russie et la Turquie, jouit d'un statut particulier régi par cet Accord. Au lieu de recevoir les pouvoirs étendus promis par Tbilissi, l'Adjarie a été privée de son autonomie, là encore par la force des armes. Je le répète, par la force des armes. N'est-ce pas là une politique coloniale?

À ce propos, il y a quelques jours à peine, s'est déroulée à Ankara une conférence scientifique et technique consacrée au problème de la reconnaissance de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Cette manifestation était organisée par le Fonds turc de recherche en politique économique (TEPAP) et par la Fédération des sociétés caucasiennes (KAVDEF). Les conclusions de cette conférence sont, en substance, les suivantes: les actions entreprises par la Russie sont totalement fondées et méritent un soutien international sans réserves. Les dirigeants géorgiens doivent répondre de leurs actes devant la communauté internationale. Ces dernières années, la paix n'a pu être maintenue dans le Caucase que grâce aux forces russes de maintien de la paix.

La question de la participation au conflit était également évoquée. Je voudrais informer mes collègues de ce qui suit:

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

1. Avant la nuit du 7 au 8 août 2008, la Russie n'était pas partie au conflit. Le conflit armé entre la Russie et la Géorgie, qui a commencé par l'invasion géorgienne dans la nuit du 7 au 8 août, est à présent terminé.

2. La Russie n'a exercé ni n'exerce aujourd'hui de contrôle effectif sur le territoire, l'administration et les groupes armés de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Elle ne saurait donc être tenue pour responsable des agissements de ces structures et de ces groupes.

3. La Russie n'a jamais été et n'est aujourd'hui pas une puissance occupante. Les forces armées russes stationnées sur les territoires de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie n'ont jamais exercé et n'exercent pas de fonctions administratives sur ces territoires. Leur présence est uniquement militaire.

Ce qui vient d'être dit est d'autant plus vrai depuis que la Russie a reconnu l'indépendance de ces deux nouveaux États.

J'en arrive enfin à mon dernier point. Dans le même temps, les forces armées russes, qui exercent des fonctions de préservation et de maintien de la paix sur les territoires de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en coopération avec les forces de l'ordre locales, font le maximum pour préserver l'état de droit.

On nous reproche d'avoir reconnu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Cette reconnaissance était une étape obligatoire inévitable, et le résultat inéluctable de l'agression du régime de Saakachvili. Il ne pouvait y avoir d'autre décision, et cette décision est définitive et irréversible.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Loshchinin de sa déclaration. Suivant la liste des orateurs d'aujourd'hui, je donne la parole au représentant de la Tunisie, M. Bel Kefi.

M. BEL KEFI (Tunisie): Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les paroles aimables que vous avez prononcées à l'égard de M. Labidi, qui vient d'être nommé Ministre de la jeunesse et des sports, et pour vos vœux de succès que je ne manquerai pas de lui transmettre. M. Labidi n'ayant pas eu le temps matériel de vous rencontrer avant de rejoindre son poste ministériel, il m'a chargé de vous exprimer, à vous-même Monsieur le Président, ainsi qu'à tous ses collègues et amis, ses sincères remerciements et sa reconnaissance pour le soutien et l'attention dont les membres de la Conférence du désarmement, du groupe des six Présidents et du secrétariat l'ont toujours entouré. Il espère avoir fait de son mieux, avec votre coopération, pour apporter la meilleure contribution possible de la Tunisie à la bonne évolution des travaux de la Conférence du désarmement pendant une année d'une importance particulière pour son devenir. Il m'a aussi demandé de vous exprimer, avec ses amitiés, tous ses encouragements et ses meilleurs vœux pour la réussite des travaux de la Conférence du désarmement. Enfin, ne pouvant venir à Genève avant la clôture de nos travaux, il espère néanmoins pouvoir le faire au cours des prochaines semaines pour vous faire ses adieux et pour le plaisir de vous saluer.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de la Tunisie. La prochaine oratrice sur notre liste est la représentante de la Norvège, M^{me} Skorpen.

M^{me} SKORPEN (Norvège) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les autres Présidents de cette année, des efforts que vous faites pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail et du rapport factuel, équilibré et objectif que vous avez présenté. Dans l'idéal, nous aurions souhaité voir un rapport encore plus fouillé et encore plus ambitieux, mais nous pouvons nous contenter de celui-ci. Le plus important pour nous est que ce rapport puisse nous conduire vers un chemin productif l'année prochaine, qu'il reflète un large soutien en faveur du document CD/1840 et que tous les États membres soient prêts à se baser sur ce document pour travailler en 2009.

Comme la plupart des États, nous sommes de l'avis que le document CD/1840 représente la meilleure perspective pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle est bloquée depuis plus de dix ans. Nous considérons que la question du FMCT est mûre pour la négociation. C'était déjà notre position en 1995, lorsque la Conférence du désarmement était parvenue à adopter un mandat de négociation d'un traité sur les matières fissiles, et nous pensons que c'est encore aujourd'hui la question la plus mûre pour la négociation. Idéalement, nous souhaiterions négocier un mandat qui englobe à la fois la vérification et les stocks, mais pour l'heure, nous sommes prêts à accepter ce qui est possible, c'est-à-dire une décision portant sur l'ouverture de négociations. Nous parlerons du reste après cela.

Certes, nous regrettons qu'une nouvelle année se soit écoulée sans programme de travail, mais nous sommes encouragés de constater que ceux qui ne sont pas en mesure d'approuver le document CD/1840 le considèrent tout de même comme une base utile pour nos discussions de l'année dernière. Toutefois, il ne doit pas s'agir d'une répétition des discussions du passé. Nous devons laisser la rhétorique et les tergiversations de côté et aborder franchement les différentes questions.

La Norvège prône depuis longtemps quelque chose qui pourrait s'apparenter à une révolution culturelle à la Conférence du désarmement. Nous pensons qu'il est temps d'avoir un débat ouvert et honnête sur les méthodes de travail, le règlement intérieur, le principe du consensus, les modalités de participation, et, aussi, le fonctionnement des groupes régionaux.

Le déblocage de la Conférence a fait l'objet de nombreux séminaires au fil des ans. Un rapport d'une conférence intitulé exactement de cette façon et organisée il y a huit ans par l'UNIDIR commence par ces mots, et je suis sûr que certains d'entre vous y étaient et s'en souviennent fort bien. D'autres n'en ont peut-être pas entendu parler, et c'est pourquoi j'aimerais saisir cette occasion d'aborder certains des points abordés lors de cette conférence, car je pense que le sujet est tout à fait d'actualité pour notre débat.

Le rapport commence comme suit, je le cite en substance: la Conférence du désarmement est décrite comme l'unique instance multilatérale compétente pour négocier des traités de limitation des armements et de désarmement. Pourtant, depuis plus de quatre ans, la Conférence du désarmement ne parvient pas à se mettre d'accord sur un programme de travail, et elle n'a pas pu négocier pendant plus de deux semaines sur une interdiction de la production de matières fissiles, une tâche pour laquelle elle avait pourtant reçu mandat en 1995. Le rapport se poursuit en décrivant la façon dont le blocage de la Conférence est perçu par le monde extérieur. Le rapport se poursuit par une affirmation plutôt déconcertante: en règle générale, peu de responsables gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sont conscients de tout le travail accompli par la Conférence du désarmement. En dehors des cercles de la Conférence,

(M^{me} Skorpen, Norvège)

rares sont ceux qui connaissent les tenants et les aboutissants du blocage; certains de ceux qui les connaissent ne s'en soucient guère, car le travail de la Conférence est perçu comme de peu d'intérêt face aux préoccupations individuelles ou régionales en matière de sécurité. En effet, la Conférence du désarmement est une instance multilatérale conçue pour négocier des traités de limitation des armements et de désarmement à l'échelle mondiale, alors qu'elle laisse de côté les problèmes qui n'ont qu'un impact régional, et ce en dépit du fait que depuis la fin de la guerre froide, les problèmes régionaux sont particulièrement visibles et épineux. Le monde extérieur tend à considérer cette situation comme une lacune majeure de la Conférence du désarmement.

En fait, à en juger d'après ces deux dernières semaines, on ne peut pas dire que cette citation soit totalement exacte, mais je pense qu'à plus long terme, il serait utile d'examiner cet aspect des choses de façon plus approfondie.

S'agissant des causes profondes de ce blocage, les questions demeurent les mêmes. Est-il dû à une déficience structurelle de la Conférence du désarmement ou à un reflet de la situation sécuritaire internationale?

Beaucoup des participants au Séminaire de 2000 se sont demandé si le règlement intérieur de la Conférence était obsolète et insuffisant, particulièrement en ce qui concerne la règle du consensus et la structure des groupes. Là encore, nos objectifs nationaux de sécurité sont toujours considérés sur la base d'un jeu à somme nulle, dans un contexte d'insécurité et de manque de confiance si fort que même les meilleurs talents diplomatiques ne permettraient pas de trouver un terrain d'entente pour aller de l'avant. Parfois, ce sont nos dirigeants qui doivent encore apprendre que la quête de sécurité absolue finit par engendrer davantage d'insécurité pour tous.

Nous devons savoir s'il existe des lignes rouges, si elles sont infranchissables et si des marges de manœuvre diplomatiques existent. Si les lignes rouges sont gravées dans le marbre, tout est fini pour la Conférence. Quoi qu'il en soit, nous devons avoir un débat ouvert pour savoir si le système qui permet à un ou deux États d'empêcher tous les autres de progresser sert vraiment à quelque chose.

J'ai trouvé dans le rapport du Séminaire de l'UNIDIR de 2000 d'autres recommandations qui concernent les méthodes de travail, en particulier la nécessité d'assouplir le règlement intérieur de la Conférence, surtout pour ce qui est de l'élaboration du programme de travail. La règle du consensus est souvent utilisée pour affirmer un désaccord ou une opposition. Il faudrait la réformer ou, à tout le moins, faire en sorte qu'elle ne s'applique pas aux questions de procédure. Le mécanisme des groupes n'est pas non plus propice à des progrès ou à un travail efficace à la Conférence. Il devrait donc être remplacé par un mécanisme basé sur les différentes questions ou sur la communauté de vues entre États. Ces recommandations doivent être organisées. De plus, la participation de la société civile aux travaux de la Conférence doit être étendue, à l'image de ce qui se pratique dans la plupart des autres instances de décision. En effet, en étendant la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, nous affirmerions l'importance et la pertinence de ces travaux et combattrions l'image dégradée que beaucoup de gouvernements ont de la Conférence depuis la fin de la guerre froide. Sur le fond, il est également recommandé d'élaborer un nouveau mandat pour la Conférence du désarmement.

(M^{me} Skorpen, Norvège)

Le rapport de la Conférence se poursuit par l'examen des questions de fond, des problèmes que nous ne connaissons tous que trop bien: la question de l'égalité de traitement de chacun des principaux thèmes; les couplages; ce qu'il faut considérer comme relevant premièrement du désarmement ou, au contraire, de la non-prolifération.

Le rapport renferme une autre recommandation qu'il m'a paru intéressant d'aborder, car elle est particulièrement actuelle au vu de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. En effet, tous les participants à la Conférence ont, dès 2000, estimé qu'il était important de commencer des négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles. Le texte de la recommandation se poursuit en substance comme suit: les questions les plus controversées pourraient être résolues par la négociation au lieu d'être utilisées comme excuse pour retarder l'ouverture de négociations quelles qu'elles soient.

Selon nous, c'est précisément ce vers quoi tend le document CD/1840. Ce document nous apparaît donc comme le meilleur compromis à ce jour. Plus la Conférence retardera la négociation d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles, plus il y aura de chances que des discussions s'engagent en dehors de la Conférence. Pour nous, le cadre ou l'instance dans lesquels ces discussions auront lieu ne revêt qu'une importance secondaire.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie M^{me} Skorpen, représentante de la Norvège. L'orateur suivant sur la liste soumise par le secrétariat est M. Montalvo, Ambassadeur de la République d'Équateur. Vous avez la parole.

M. MONTALVO (Équateur) (parle en espagnol): Merci Monsieur le Président. Je voudrais faire écho aux observations de la distinguée représentante de la Norvège, saluer le projet de rapport final de la Conférence que vous avez soumis, et louer les efforts que vous avez faits en tant que Président pour traduire dans ce texte l'état actuel des négociations et les diverses contributions apportées aux débats durant nos séances.

Nous partageons, certes, la déception de la représentante de la Norvège au vu de l'absence prolongée de programme de travail pour la Conférence, qui demeure donc paralysée. Pourtant, nous croyons que le projet que vous avez présenté a été, comme il se doit, élaboré conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Conférence et qu'il comporte donc un élément suffisant d'objectivité, de sorte qu'il reflète bien l'état des négociations et des travaux de la Conférence. En outre, il a, logiquement, été présenté deux semaines avant d'être approuvé, ce qui doit être mis à l'actif du fonctionnement de la présidence.

Ce document est, sans aucun doute, un document de base utile dont l'orientation est appropriée, et qui requiert un état d'esprit constructif ainsi que la contribution de l'ensemble des délégations. Comme toute proposition, il mérite d'être débattu, analysé et amélioré, comme le démontre la contribution faite il y a un instant par la représentante de la Norvège. Dans ce sens, ma délégation adopte l'attitude positive qui doit prévaloir pour améliorer ce projet de rapport annuel de la Conférence, et j'exhorte toutes les délégations à faire preuve du même état d'esprit.

Ma délégation pense que la présidence vénézuélienne a fait des efforts pour satisfaire les aspirations de chacun, qu'elle s'est conformée au règlement intérieur et qu'elle est parvenue à un juste équilibre pour aboutir au consensus requis, auquel nous aspirons tous. Il nous revient

(M. Montalvo, Équateur)

désormais à tous d'enrichir ce projet, voire de l'améliorer par des propositions réalistes, responsables et positives.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} GÓMEZ-GUIZA (Mexique) (parle en espagnol): Merci, Monsieur le Président. Ma délégation éprouve une satisfaction particulière à voir le Venezuela présider aux travaux de la Conférence du désarmement. Permettez-moi, Monsieur l'Ambassadeur Germán Mundaraín Hernández, de vous féliciter de l'état d'esprit positif dont vous avez fait preuve en dirigeant cette instance et de vous assurer de l'appui indéfectible de la délégation mexicaine dans l'exercice de votre difficile tâche.

Permettez-moi également de saisir cette occasion de remercier vos prédécesseurs, les Ambassadeurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Tunisie, de la Turquie et de l'Ukraine, qui, en 2008, ont déployé une abnégation et des efforts inlassables pour tâcher de débloquer la Conférence, unique instance multilatérale dont dispose la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, ma délégation prend acte du travail et des consultations intensives que vous avez entrepris avec les membres de cette instance dans le but de nous soumettre un projet du rapport annuel que la Conférence devra à son tour transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, et dont le contenu reflète de façon factuelle tout ce qui s'est passé en 2008. Nous estimons que le projet de rapport que vous nous avez présenté est objectif et équilibré et qu'il reflète en termes généraux et factuels les activités menées au cours de la présente session. Dans ce sens, s'il est vrai que nous pourrions y contribuer par quelques propositions de modifications mineures, la délégation mexicaine est néanmoins disposée à appuyer le projet de rapport en l'état.

Monsieur le Président, avant de conclure, j'aimerais aussi saluer l'excellent travail accompli par les coordinateurs qui, tout au long de l'année, ont orienté les discussions de fond sur les sept points de l'ordre du jour. De plus, ces débats ont contribué à promouvoir un dialogue plus franc et plus ouvert entre les délégations. Dans ce contexte, les échanges qui ont pu avoir lieu entre les membres de la Conférence nous auront au moins offert la possibilité de discuter et réfléchir sur les questions de fond, qui sont des sujets de première importance pour la communauté internationale auxquels nous devrions nous conformer avec détermination face aux risques qui pèsent sur l'existence même de l'humanité.

En conséquence, nous devons impérativement recourir à tous les moyens possibles pour pouvoir, dans un proche avenir, parvenir à un accord sur un programme de travail, comme l'ont déjà dit les orateurs qui m'ont précédée, un accord qui nous permette d'assumer pleinement nos responsabilités en tant que membres de cette conférence, sur la base de l'enthousiasme qui l'a emporté durant nos débats de fond et sans porter atteinte aux intérêts nationaux que chacun d'entre nous a la responsabilité de promouvoir. Progressons sur la voie du consensus qui nous permettra de rompre l'immobilisme et de restaurer la crédibilité de cette instance par des actes concrets qui renforceront la paix et la sécurité internationales.

(M^{me} Gómez-Guiza, Mexique)

Monsieur le Président, permettez-moi enfin de réaffirmer la volonté et la détermination de la délégation mexicaine de continuer d'œuvrer à la réalisation de cet objectif tant désiré et, bien entendu, de coopérer avec vous, avec votre délégation et avec les autres membres de la Conférence du désarmement, dans le but d'élaborer la version définitive du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie M^{me} Mabel Gómez de sa contribution et, au nom du groupe des six Présidents et des coordonnateurs, je la remercie de sa générosité dans les idées qu'elle a exprimées concernant nos travaux. Suivant l'ordre de la liste, je donne maintenant la parole à M. Baeidi Nejad, Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. NEJAD (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de m'exprimer aujourd'hui en ma capacité d'Ambassadeur et Représentant permanent de mon pays nommé de fraîche date auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Je sais que mes activités seront en grande partie consacrées aux négociations et aux discussions tenues dans le cadre de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi je me réjouis à l'idée d'avoir des échanges de vues productifs et de coopérer avec tous mes distingués collègues de la Conférence.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, sous votre direction, la Conférence parviendra à des résultats fructueux. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. La période au cours de laquelle vous avez accédé à la responsabilité qui est la vôtre à la tête de cette auguste instance est une période cruciale, car nous devons travailler ensemble à l'adoption du rapport de 2008 de la Conférence du désarmement. Nous tenons à vous remercier, ainsi que le secrétariat, d'avoir préparé et distribué aux États membres le projet de rapport consacré aux activités de la Conférence du désarmement.

Nous poursuivons l'examen attentif de ce texte, et entendons travailler utilement avec tous nos collègues pour achever et adopter le rapport dans des conditions acceptables par toutes les délégations.

Malheureusement, ce rapport est soumis à la Conférence alors que cette instance, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, n'a pas été en mesure de progresser sur le fond des négociations inscrites à son ordre du jour. Cette situation est bien sûr le résultat de certains bouleversements survenus dans l'ordre des priorités de certains États, qui sont aussi membres de la Conférence, concernant la sécurité internationale, bouleversements qui expliquent l'incapacité de cette instance à s'entendre sur les façons de travailler exposées depuis longtemps ici même et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que nous serons en mesure de revenir sur ces questions au cours de nos discussions, et nous partageons les sentiments exprimés par nos collègues concernant la situation de la Conférence.

Pour en revenir à la question du rapport de la Conférence, j'aimerais, à ce stade, rappeler certains des principes généraux qui, selon nous, doivent guider nos discussions concernant le rapport. Comme il ressort du règlement intérieur, le rapport doit être factuel et refléter le contenu des négociations et des travaux de la Conférence. Il ne doit donc laisser aucune place aux

(M. Nejad, République islamique d'Iran)

interprétations, et doit par conséquent être dénué de tout jugement de valeur, sauf accord express de toutes les délégations. De plus, nous pensons que le rapport doit être simple, lisible et non répétitif. La règle de la transparence et de l'ouverture doit être observée d'un bout à l'autre du processus. Étant donné l'abondance des activités menées par la Conférence cette année, le rapport doit refléter l'ensemble des points de vue qui ont été exprimés au cours de nos délibérations. Dans ce contexte, le fait regrettable qu'aucune négociation n'a eu lieu cette année et qu'il n'y a pas eu de consensus sur le programme de travail doit être fidèlement reflété dans le rapport.

Nous apprécions les efforts que vous faites pour que ce rapport soit moins sujet à controverse et plus proche des positions concertées des membres de la Conférence. Toutefois, nous sommes de l'avis que certains des paragraphes du projet de rapport doivent être précisés et modifiés, de façon à refléter pleinement les points de vue et les prises de position concernant les différents points de l'ordre du jour de la Conférence.

Ces modifications sont particulièrement nécessaires s'agissant des attributions, et le contenu de certaines affirmations et de certains documents censés résumer les activités de la Conférence est indûment reflété dans le texte. Nous estimons qu'une fois modifiées ces parties du rapport, le document sera plus factuel et traduira plus fidèlement ce qui s'est réellement passé.

Nous avons d'autres observations à faire concernant d'autres aspects du rapport, et elles vous seront présentées, ainsi qu'aux autres délégations, au cours de nos consultations officieuses.

Nous avons pleinement confiance en votre sagacité et en vos compétences dans la direction de nos discussions, et sommes prêts à engager des négociations sérieuses dans le but d'adopter un rapport qui fasse l'objet d'un consensus à la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie M. Nejad, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, de sa contribution et de ses observations, ainsi que de sa volonté affirmée de coopérer. Je saisis également cette occasion de lui souhaiter la bienvenue, puisque je ne savais pas qu'il s'agissait aujourd'hui de sa première participation à la Conférence du désarmement, et je lui souhaite le plein succès parmi nous. Je donne maintenant la parole à M. Jazaïry, Ambassadeur de l'Algérie.

M. JAZAÏRY (Algérie) (parle en anglais): Monsieur le Président, veuillez tout d'abord accepter les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à cette haute fonction. Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je me dois de vous dire à quel point j'apprécie la façon dont vous vous acquittez de votre présidence. J'aimerais également rendre hommage à vos éminents prédécesseurs présidents de cette année, et à cet égard, je voudrais mettre un accent particulier sur la présidence de mon frère, Samir Labidi, représentant du Maghreb et de l'Afrique, qui a dirigé cette Conférence avec brio et efficacité, pouvoir de persuasion et énergie. J'aimerais dire que tous les représentants de cette région présents ici ont éprouvé une immense fierté à le voir présider, et je crois pouvoir dire au nom de tous les pays d'Afrique représentés ici que nous l'avons grandement apprécié et que sa promotion au sein du Gouvernement de son pays nous apparaît comme une reconnaissance non seulement de ses capacités extraordinaires, mais aussi de ses qualités humaines.

(M. Jazaïry, Algérie)

Nous avons pris note avec un grand intérêt du projet de rapport que vous avez soumis dans ce champ de mines qu'est la Conférence du désarmement, et nous tenons à vous féliciter d'avoir été capable de conduire les choses avec une telle objectivité. Nous consulterons les membres des groupes auxquels nous appartenons, le Groupe des 21 et les autres, et nous sommes convaincus de parvenir à une conclusion commune avec d'éventuelles améliorations. La substance – la base de cette discussion – a été apportée grâce à vos louables efforts. Autrement dit, l'élaboration du rapport proprement dit ne devrait pas être sujette à controverse comme ce fut le cas dans notre quête d'un consensus sur les différentes questions traitées cette année. Je pense toutefois que nous devons nous inspirer des contributions et observations telles que celles que viennent de faire nos collègues aujourd'hui, et en particulier la représentante de la Norvège, et je pense que nous devons nous tourner vers l'avenir pour poursuivre nos discussions dans un bon esprit. Certaines des paroles que j'ai entendues ce matin détonaient quelque peu, et j'espère que nous pourrons continuer à travailler dans un esprit positif et convivial pour parvenir à un consensus l'année prochaine.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie pour tout le bien qu'il a dit de nos travaux et pour les concepts fondamentaux qu'il a présentés. Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (parle en anglais): Certaines délégations s'en souviennent probablement, le Secrétaire général de la Conférence a toujours eu pour habitude de rappeler à toutes les délégations qui abordaient des questions non inscrites à l'ordre du jour que la Conférence n'était pas un instrument de propagande politique. Je leur rappelle également qu'elle n'est ni le Conseil de sécurité, ni le Conseil des droits de l'homme, ni même le Comité des droits de l'homme. Elle n'est pas non plus le cadre d'un débat politique libre sur telle ou telle question, car, à en croire le rapport dont nous sommes saisis, les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement – et nous devons adopter ce rapport – sont les suivants: cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées; prévention d'une course aux armements dans l'espace; arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, armes radiologiques; programme global de désarmement; transparence dans le domaine des armements; et examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. Voilà ce que nous devrions faire ici.

J'invite donc les délégations à se concentrer sur l'ordre du jour de la Conférence au lieu d'aborder des problèmes qui n'entrent pas dans le cadre de son mandat. Vous n'êtes pas sans savoir que, chaque fois que nous abordons des questions bilatérales ou multilatérales qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la Conférence, nous influons négativement sur les problèmes dont nous sommes réellement saisis. Au sein d'autres instances telles que le Conseil de sécurité, ou dans le cadre de négociations bilatérales ou multilatérales, nous ne devons pas laisser se développer un climat d'affrontement politique. Nous sommes ici à la Conférence du désarmement, et je vous exhorte à vous concentrer sur les points de l'ordre du jour que je viens d'énumérer. Nous avons beaucoup de travail. Ne nous laissons pas distraire. Ceux qui souhaitent

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence
et Représentant personnel du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)

se laisser distraire n'ont qu'à consulter les archives – il y a beaucoup d'archives à l'ONU et beaucoup de documents à la bibliothèque des Nations Unies – ou utiliser d'autres instances.

J'exhorte donc les délégations à se concentrer sur les problèmes du moment au lieu de soulever des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Dans cet ordre d'idées, je me félicite, entre autres, des déclarations de la Norvège, du Mexique et de l'Algérie. Bien entendu, quelle que soit l'instance considérée, mais surtout à la Conférence du désarmement, les diplomates doivent connaître les problèmes politiques du monde, mais il existe pour cela de nombreuses sources d'information. De nombreux moyens s'offrent à nous, et nous devons utiliser le temps précieux dont nous disposons ici pour adopter le rapport et nous concentrer sur l'ordre du jour. Je vous rappelle une nouvelle fois que nous n'avancions pas beaucoup, et que nos progrès ne sont pas aussi spectaculaires que nous l'aurions souhaité. Le moins que nous puissions faire est donc d'adopter un rapport et de le soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, et de réfléchir à l'Assemblée générale sur ce que celle-ci pourrait faire pour nous aider si nous n'y arrivons pas seuls.

Je vous invite au moins à ne pas gâcher le bon climat politique et à ne pas faire obstacle au processus d'adoption du rapport.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie M. Ordzhonikidze. Compte tenu de l'heure, et aussi du fait que personne n'a demandé à prendre la parole, nous allons lever la séance plénière officielle d'aujourd'hui. Dans dix minutes, et comme nous l'avons indiqué la semaine dernière, nous commencerons la séance plénière officieuse, ouverte uniquement aux États membres et aux observateurs, et nous procéderons à l'examen du projet de rapport paragraphe par paragraphe. Je vous prie donc de regagner cette salle dans dix minutes. Merci.

La séance est levée à 11 h 20.
